

Convocation du 22/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33 **Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Nombre de conseillers présents : 26 Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT,
Robert TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Thierry BELLE, Tanguy
Nombre de conseillers absents : 1 GERLAND, Vincent FUGIER, Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE,
Nombre de pouvoirs : 6 Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Rosaline ASLANIAN-HABRARD, Nancy GUIBOUD, Martine
IMBERT, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Denis CLUZEL, Marie-Hélène
Secrétaire de séance : MIRAMONT

Florian REVERDY

Sauf,

Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Rosaline ASLANIAN-HABRARD
Alexandre BAILLET, pouvoir à Paul TOLA
Patrick PAGNOUX, pouvoir à Éliane Guillon
Wilfrid PAILHES, pouvoir à Christiane RANC
Georges ISHACIAN, pouvoir à Denis CLUZEL
Maria CARLOMAGNO, pouvoir à Frédéric TREMBLAY
Christian ROZO

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame le Maire fait un hommage à Dominique Bergerioux, ancien conseiller municipal, qui est décédé le 5 mai dernier et demande de respecter une minute de silence.

Le groupe de l'opposition s'associe aux condoléances à sa famille et à ses proches.

Madame le Maire fait part de l'arrivée de la nouvelle Directrice du service communication et événementiel, Delphine Bucquet, dès le 3 juin prochain. Toute l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue dans la collectivité. Elle prendra le relais de Léa Charlon qui part au Conseil Départemental de la Drôme, où elle sera en charge de la valorisation de 3 châteaux : Suze-la-Rousse, Grignan et Montélimar. Madame le Maire la remercie pour ses deux années de collaboration et lui souhaite tous ses vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Madame Ranc s'associe aux remerciements et demande des nouvelles de la directrice des services techniques et de la directrice de l'éducation.

Madame Guillon explique que ces deux personnes sont en arrêt maladie, qu'elle ne peut pas en donner la nature puisqu'elle ne la connaît pas et que c'est confidentiel.

Madame le Maire désigne Monsieur Florian Reverdy, secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2024

Rapporteur
M. MOURIER

Le groupe de l'opposition souhaite que le procès-verbal soit modifié pour indiquer que le compteur a démarré dès que Monsieur Pailhès a pris la parole. Cette indication sera rajoutée.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

01. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPALRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Il est demandé d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2023 relatif au budget principal et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

02. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPALRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Il est demandé d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 conformément à la maquette annexée.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 23 Contre : 8 Abstention : 0

03. REPRISE DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPALRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Il est proposé d'affecter 2 615 482, 10 € de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin d'autofinancement de l'investissement et de reprendre le solde de la section de fonctionnement, en section d'investissement le déficit de 3 052 177, 66 €.

Madame le Maire explique que cette reprise de près de 7 millions d'euros témoigne de la gestion scrupuleusement rigoureuse des derniers publics. C'est ainsi que la ville peut continuer à investir dans des projets d'avenir ambitieux pour la commune, le tout sans augmenter les impôts ni souscrire de nouveaux emprunts. Le niveau d'endettement par habitant est inférieur à la moyenne.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

04. TARIFICATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE T.L.P.E. 2025Rapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Il est demandé de voter les tarifs de la TLPE 2025 et au regard du décret, d'appliquer l'augmentation qui est prévue par les textes de 4,8 % au regard de l'inflation.

Madame Ranc relève une incohérence entre l'information sur la non augmentation des impôts et la proposition d'augmentation de la TLPE. L'augmentation n'est pas obligatoire. Elle ajoute

que Madame le Maire était toujours fermement opposée à cette taxe lorsqu'elle était dans l'opposition et qu'elle souhaitait la retirer à chaque conseil municipal.

Madame Ranc cite les propos plus récents de Madame le Maire, tirés du procès-verbal du 17 mai 2023 : "quand vous êtes dans l'opposition, vous pouvez avoir des vœux qui sont pieux mais une fois arrivée au pouvoir, les choses sont différentes". Concernant la TLPE, "Il n'est pas prévu de la supprimer étant donné la situation financière qui pèse sur la collectivité".

Or, aujourd'hui, la situation financière de Bourg-lès-Valence est présentée comme bonne, saine donc pourquoi maintenir cette taxe et surtout pourquoi l'augmenter.

Cette taxe pèse sur la situation économique de la ville, sur les entreprises et sur les commerces.

Madame Ranc réitère sa proposition que cette taxe puisse être harmonisée au niveau de Valence Romans Agglo, au moins pour les villes qui sont de même importance.

Elle indique que si les propositions de l'opposition ne sont pas retenues, le groupe d'opposition, dans son ensemble, votera contre la délibération.

Madame le Maire partage l'avis de Madame Ranc concernant l'harmonisation des tarifs et elle ajoute qu'il est vrai que les différences peuvent poser question. C'est un travail mené de plus en plus au niveau de l'agglomération. C'est un grand chantier parce qu'il y a beaucoup de tarifs et une remise à plat doit être faite. Elle demande à la direction générale de se renseigner sur l'évolution de la TLPE sur Valence.

En ce qui concerne la ville de Bourg-lès-Valence, Madame le Maire précise qu'elle n'a pas eu de remontée négative au sujet de la TLPE. La TLPE qui est appliquée pour des petits commerces de proximité n'est pas très importante parce que leur enseigne est très réduite, ils sont même exonérés pour beaucoup. La ville est très vigilante par rapport à ces enseignes qui fleurissent et qui créent une pollution visuelle. Plus elles sont petites, plus les commerçants sont exonérés. Ceux qui sont le plus touchés sont les plus grandes entreprises mais la ville n'a eu aucune sollicitation à ce sujet.

Ce sujet pourra être abordé lors du prochain cocktail de l'économie.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

05. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération qui est purement comptable.

Il convient de réaffecter 6000 € dans le bon chapitre budgétaire et de régulariser 0,47 centimes du résultat reporté.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

06. FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

07. AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE DE LA COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE AU FONCTIONNEMENT DES CLASSES PRIMAIRES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024	Rapporteur G. AUDIBERT
---	----------------------------------

Madame Audibert présente la délibération.

Il convient d'approuver le montant de la participation de 116 678 € à verser à l'école Sainte-Thérèse pour l'année scolaire 2023/2024.

M. Tremblay interroge le Maire sur l'avenir du théâtre dans les écoles suite à la suppression du financement de l'action théâtre à l'école Jean Moulin par l'intermédiaire de la MJC.

Mme Guillon confirme que le projet théâtre à l'école est repris par la commune pour en faire bénéficier toutes les écoles intéressées.

Mme le Maire rappelle le règlement du conseil municipal qui exige que les questions ne concernant pas l'ordre du jour soient posées préalablement à la séance.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

08. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ WIKIPOWER DANS LE CADRE D'UNE PRESTATION D'ACHAT GROUPÉ DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ AU BÉNÉFICE DES ADMINISTRÉS DE LA COMMUNE	Rapporteur M. MOURIER
--	---------------------------------

Madame le Maire présente la délibération.

Entre 2019 et 2021, 431 abonnés en ont bénéficié. L'envolée des prix entre 2021 et 2023 n'a pas permis de renouveler de tels achats groupés. Wikipower conseillera la ville sur la période la plus propice pour relancer un achat groupé.

L'objectif est de poursuivre la démarche de préservation du pouvoir d'achat des Bourcaines et des Bourcains initiée en 2023 par la ville à travers sa Maison du Pouvoir d'Achat, dispositif inédit en France, sur différents secteurs.

Monsieur Cluzel s'interroge sur le fait que les pièges à moustiques achetés l'année dernière n'ont pas été tous vendus d'après une décision et qu'aujourd'hui, la ville semble les brader.

Madame Guillon indique que les pièges de l'année dernière ont été tous vendus et que la décision évoquée concerne un nouvel achat.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

09. AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ 2015-2024 (AD'AP) – SOLLICITATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'AD'AP PORTANT SUR UNE PROROGATION DE 2 ANNÉES DU DÉLAI D'EXÉCUTION DE LA PROGRAMMATION	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Guillon explique qu'en concertation avec les services de l'État, la ville va demander une prorogation de délai pour la réalisation de l'AD'AP et souligne que la Ville a reçu des félicitations de ces services compte tenu de son avancement en matière d'accessibilité.

Il convient de solliciter auprès des services de l'État une modification de l'AD'AP pour obtenir un délai supplémentaire de 2 années, une année au titre de difficultés techniques et une année au titre de difficultés financières, selon les conseils des services de l'Etat.

Monsieur Pothain intervient sur ce problème crucial que représente l'accessibilité des bâtiments municipaux aux personnes en situation de handicap. Malgré la loi d'égalité des chances qui date de 2005, le groupe d'opposition constate que 14 établissements recevant du public, propriété de la commune, ne sont toujours pas aux normes. Les personnes à mobilité réduite en sont donc partiellement exclues. M. Pothain souligne que 80% des handicaps ne sont pas visibles.

Il rappelle que la commune a la responsabilité de garantir l'égalité des chances et l'inclusion de tous les concitoyens. Quand on souffre d'un handicap, accéder par des endroits différents à un lieu public, c'est rajouter de la stigmatisation à la stigmatisation. Ce nouveau délai l'interroge par rapport aux priorités de la municipalité. Une des années de prorogation est motivée par la question financière mais compte tenu des dépenses de travaux réalisées à Girodet, il veut connaître les raisons qui n'ont pas permis de réaliser l'AD'AP en totalité.

Mme Guillon rappelle que la commune de Bourg-lès-Valence est un des meilleurs élèves du Département de la Drôme en matière d'accessibilité, le travail a été bien fait. Il y a différentes raisons au fait que tout ne soit pas achevé. Ainsi, la mairie apparaît encore comme non accessible mais il s'agit d'une formalité administrative manquante qui va être régularisée et qui ne permet pas de considérer les travaux comme terminés. Pour le théâtre, son avenir était incertain ces dernières années avec le projet de l'agglo de construire une salle sur un autre site, la programmation de travaux a donc été volontairement bloquée. Le théâtre va désormais être mis aux normes dans le cadre de sa rénovation.

Pour les bâtiments Jean Vacher, les travaux d'accessibilité n'ont pas été effectués car les associations rejoindront la future maison des associations. Il n'y aura pas de travaux sur ces bâtiments car cela n'aurait pas de sens.

Monsieur Pothain interpelle sur la vétusté de certains locaux, notamment des vestiaires sportifs et s'interroge au sujet de la présence ou non de l'amiante.

Mme Guillon explique qu'il existe des contrôles pour l'amiante qui sont obligatoires et réglementaires. Dans le cadre du décret tertiaire, il y a des obligations de rénovation des bâtiments, ce que la Ville a engagé, avec une priorisation des bâtiments scolaires et une deuxième école qui va être enclenchée.

Madame Ranc questionne sur le devenir du théâtre le Rhône. Elle entend qu'il restera municipal et qu'il sera rénové et veut confirmation.

Madame le Maire indique que les nouvelles sont très récentes à ce sujet donc elle ne peut pas développer ce soir mais le théâtre restera effectivement municipal et devrait être rénové en collaboration avec l'agglo.

Madame Miramont informe qu'il y aurait de l'amiante dans les vestiaires du rugby, côté buvette et pose la question si la Ville est sûre qu'il n'y a aucun bâtiment sportif avec de l'amiante sur la commune.

Madame Guillon indique qu'il peut y avoir de l'amiante mais que l'obligation est de contrôler et de surveiller l'état. En cas de travaux, des recherches précises sont obligatoires et des procédures de désamiantage au besoin.

Madame le Maire ajoute que tous les contrôles réglementaires sont faits régulièrement.

Madame le Maire remercie les associations qui étaient présentes à la commission d'accessibilité. Elle salue la présence au conseil de Monsieur Fabrice Degy, qui est en situation de handicap et aide beaucoup les élus et services de la Ville dans leur travail au quotidien.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

10. AVANCEMENTS DE GRADES : MISE A JOUR DES RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES »

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Le CST a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame le Maire souligne que c'est une initiative de la municipalité pour valoriser le travail et le mérite du personnel municipal.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

11. CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

12. CONVENTION DE SOUTIEN « COMMUNES ET GROUPEMENTS COMMUNAUX » POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS AVEC CITEO

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération qui consiste à former un groupement assemblé de Valence Romans Agglo et des communes volontaires, pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Monsieur Cluzel s'interroge sur les poubelles qui se situent sur le parking de l'ancien Lidl qui est un domaine privé. Il demande si cela va être pris en charge puisque des habitants de la ville viennent déposer leurs déchets sur cet espace et qu'il est dommage qu'un syndic soit puni de l'incivilité de ces personnes.

Madame Guillon précise que le ramassage est une compétence de l'Agglo et que ce problème ne concerne pas la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

13. ACQUISITION D'UN TERRAIN - CHEMIN DU VALENTIN
--

Rapporteur D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération qui consiste à acquérir une propriété, chemin du Valentin, de 1836 m2 pour un montant de 430 000 euros, à la hauteur de l'estimation des domaines.

La maîtrise foncière de ce tènement, à proximité de la mairie et identifié dans le cadre du projet urbain et comme espace réservé au PLU, permettra de créer un espace apaisé.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

14. ACQUISITION ET CESSION D'UN TERRAIN - ALLÉE ANDRÉ REVOL	Rapporteur D. GENTIAL
--	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération qui consiste en une régularisation d'emprise foncière entre la commune et la SCI MANO.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

15. CONVENTION RELATIVE AUX AIDES APPORTÉES PAR LA MISSION SOCIALE DE PROCIVIS VALLÉE DU RHÔNE DANS LE BUT DE FAVORISER L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ET LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS À BOURG-LÈS-VALENCE	Rapporteur D. GENTIAL
---	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération qui consiste à aider les habitants de Bourg-lès-Valence les plus modestes à rénover leur habitation principale ou à devenir propriétaires.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

16. CONVENTIONS DE SERVITUDE ENEDIS	Rapporteur D. GENTIAL
--	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération qui a pour but de permettre à Enedis d'installer certaines infrastructures électriques sur des parcelles communales.

Madame Ranc trouve que ce type de convention est contraignante à la fois pour le propriétaire c'est à dire la collectivité et Enedis car il existe beaucoup de restrictions pour intervenir sur la zone où il y a une installation électrique. On ne peut pas fermer, ni grillager sans autorisation et de son côté Enedis a l'obligation d'intervenir. Madame Ranc invite la Ville à être très prudente dans ces conventions qui sont très contraignantes.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

17. DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN À VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION - ZONE ÉCONOMIQUE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	Rapporteur D. GENTIAL
--	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération qui consiste à ajuster le périmètre de délibération du droit de préemption au regard de quelques parcelles qui sont passées en zones agricoles naturelles voire urbaines.

Madame Ranc indique que deux zones économiques sont concernées par cette délibération, celle de l'Armailler et celle de Marcerolles. Dans les plans joints en annexes, il est dommage que n'apparaissent pas les évolutions dans ces deux zones, ni les modifications. Il serait utile de donner à nouveau ces plans en montrant les changements dans ces zones. Par ailleurs, elle rappelle leur demande ancienne d'aménagement de la zone de Marcerolles et les problématiques de voiries.

Madame Gential précise que les questions de circulation dans les zones d'activités sont importantes mais que ce n'est pas l'objet de la présente délibération. Il ne s'agit que d'un ajustement de périmètre de préemption, des éléments plus précis seront donnés pour mieux voir les évolutions du périmètre comme demandé par l'opposition.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

18. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE L'ANCIENNE SALLE DES FÊTES DES SAPINS SISE 230 ALLÉE DES SAPINS 26500 BOURG-LÈS-VALENCE
--

Rapporteur D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération qui consiste à déclasser le tènement pour le sortir du domaine public et le reclasser dans le domaine privé de la Ville, c'est une obligation réglementaire pour permettre la vente du terrain.

Monsieur Tremblay précise que depuis l'arrivée de Madame le Maire en 2014, le choix a été d'arrêter la construction d'une nouvelle salle des fêtes pour en priorité réaliser la construction de la passerelle et de Girodet.

Un appel à projet pour la cession d'un terrain communal d'un hectare quatre vient d'être réalisé afin qu'une opération de 60 logements soit lancée le 24 avril 2024, avec dépôt des offres au plus tard le 15 juillet 2024. Ce projet précise la réalisation de 60 habitations comprenant 75% de logements locatifs sociaux, ce qui représentent 45 logements. Le groupe de l'opposition tient à attirer l'attention tout particulièrement sur le manque d'équilibre entre le privé et le public. Pour construire une ville, le groupe d'opposition défend un équilibre, une mixité. La Ville a fait le choix de 75% de logements sociaux. Une répartition plus équilibrée permettrait de préserver un équilibre social qui se trouve bien souvent fragilisé. Le groupe de l'opposition attire également l'attention sur la voirie des sapins qui n'est aujourd'hui pas adaptée pour recevoir 60 logements, pas de pistes cyclables, pas de trottoirs. L'arrivée de nouveaux habitants, d'enfants doit être anticipée dans l'aménagement en concertation avec tout le quartier. Il propose que le choix de l'opérateur se fasse aussi avec les riverains pour les associer aux différents aménagements. Il en va de même pour la cohabitation avec la zone d'activités de Marcerolles, il est nécessaire d'anticiper les nuisances habitats et activités économiques. L'opposition déplore un manque d'anticipation et des crédits non prévus pour les aménagements induits par le programme immobilier.

Madame Gential explique que ce sujet est existant depuis la réalisation du PLU puisqu'une orientation du programme a été faite sur ce secteur et que le cahier des charges transmis aujourd'hui reprend les termes de l'OAP.

La Ville en est juste à ce jour à l'envoi d'un cahier des charges pour désigner un promoteur. Lorsque le promoteur aura été choisi, la ville fera de la concertation avec le public. C'est un procès d'intention qui est fait par l'opposition. Il faut prendre les choses dans l'ordre. Dans l'urbanisme, les choses se font lentement parce qu'il y a beaucoup de considérations à prendre en compte et la question des voiries sera bien entendu prise en compte. C'est le cas pour chaque opération immobilière en centre ville : par exemple, aujourd'hui, c'est le cas pour les aménagements sur AXE 7, sur Tony Garnier.

Madame Gential rappelle l'importance qui est donnée par la Ville dans le cahier des charges à la mobilité douce à l'intérieur de ce quartier et également à la question paysagère puisque dans le cahier des charges, il est demandé précisément au promoteur de travailler avec la LPO.

Monsieur Tremblay s'interroge sur le choix des 75% de logements sociaux.

Madame Gential précise que la commune est obligée de construire un certain nombre de logements, 106 par an dans le cadre du PLH et la Ville est soumise à la loi SRU. La commune reçoit des pénalités liées au fait que la Ville ne fait pas suffisamment de logements abordables, que ce soit dans le locatif ou que ce soit dans l'accession abordable.

La Ville verse des sommes importantes en pénalité.

La mixité sociale se fera à la fois dans cet endroit là et ailleurs, à travers peut-être des petites maisons, des immeubles de moyennes importances. La mixité c'est aussi de l'acquisition pour des personnes modestes avec des prêts intéressants et du locatif.

Monsieur Tremblay explique que c'est un taux qui paraît plus qu'excessif dans ce secteur en sachant que sur le projet Girodet, ça sera moindre puisque la Ville va uniquement appliquer le pourcentage convenu avec Valence Romans Agglo et l'État dans le cadre du contrat de mixité social intercommunal.

Madame Gential souligne qu'aujourd'hui et encore plus demain, pratiquement 70% de la population peut avoir droit à des PSLA, ce qui veut dire que la majorité de la population bourgeoise peut avoir droit à ce type de logements. Quand AXE 7 a été vendu, il n'a pas été identifié comme un lieu spécifique de logements sociaux à l'époque et pourtant de nombreuses personnes ont pu accéder à la propriété grâce à l'aide de différents fonds via les promoteurs.

Monsieur Tremblay revient sur la voirie de la salle des sapins en demandant pourquoi, lors de la réfection du tapis, des trottoirs n'ont pas été mis en place puisque c'est une voirie qui est énormément circulée.

Madame Gential souligne que seul le tapis a été refait puisque le quartier allait être revu entièrement avec la mise en œuvre de l'OAP. Au quotidien, la Ville essaye d'acquiescer petit à petit des petits bouts de parcelles pour permettre d'élargir cette chaussée et d'envisager un jour de faire des trottoirs ou des pistes cyclables au moment venu.

Mme le Maire rappelle qu'elle a été élue sur un programme où il n'y avait pas de réalisation de salle des fêtes.

Elle est choquée par le discours de l'opposition sur le logement social, par le fait que l'opposition pointe du doigt ce taux de 75 % de logement social. Il y a différents types de logements sociaux.

La qualité des derniers programmes de logements sociaux réalisés ne permet pas de les distinguer de logements privés car un travail est mené avec les bailleurs et que la ville y est très attentive, très vigilante. Le logement social permet de loger des jeunes, des familles... Tout se passe bien dans les derniers programmes de logements sociaux parce qu'il y a une volonté politique forte et une volonté conjointe de la Ville et du bailleur social.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

19. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
--

Rapporteur D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération qui consiste à approuver la modification du PLU sur les parcelles de Girodet Nord et la création d'une AOP sur ce périmètre, suite à la consultation du public organisée du 20 mars au 22 avril 2024.

Monsieur Tremblay et le groupe de l'opposition se questionnent sur plusieurs points : Comment va être réorganisé le secteur ? Combien de logements vont être construits au final ? Comment va être solutionné le problème du carrefour sur la route départementale énormément fréquenté et dangereux ? Pourquoi ne prévoir que 30% de logements en prêt social location accession alors que le projet de la salle des sapins comporte la création de 75% de logements sociaux ? Le groupe de l'opposition est défavorable à la bétonisation avec la construction sur les berges du Rhône et votera contre cette modification.

Madame Gential souligne qu'il y a bien une réflexion à mener sur le carrefour qui existe depuis longtemps et qui n'a pas été modifié par les précédentes municipalités quand il y a eu les créations de l'hôtel, du restaurant et des zones tertiaires. La Ville est déjà en discussion politique et prochainement technique avec le département pour aborder la traversée en sécurité du carrefour et qu'il devienne moins routier. Elle rappelle que la zone concernée est à urbaniser depuis 40 ans et que la municipalité s'est d'abord occupée de réaliser la zone de loisirs. Le tènement est pour partie privé. Avant l'OAP, les propriétaires privés pouvaient construire comme ils voulaient dans le respect du PLU. L'OAP permet de maîtriser les projets et d'imposer de la qualité.

Madame Ranc précise que, dès la présentation du projet Girodet, le groupe de l'opposition a manifesté son désaccord à la bétonisation des berges du Rhône car il doit rester un lieu de détente et de loisirs.

Monsieur Pothain exprime ses inquiétudes face à ces 80 logements par rapport à l'impact environnemental de ce projet et les conséquences sur la biodiversité.

M. Cluzel regrette le manque d'anticipation par rapport aux pistes cyclables non prévues.

Madame le Maire précise que le projet de logements ne se situe pas du tout dans le parc Girodet mais bien au Nord et se dit ravie que l'opposition apprécie le parc. Au sujet de l'écologie, la Ville a aménagé 12 hectares avec 10 000 plantations d'arbres, 4000 plantations d'arbustes et un travail est mené avec la Ligue de Protection des Oiseaux. La ViaRhôna a été créée à travers ce parc île Girodet pour que les personnes puissent l'emprunter sereinement. Tout a été prévu et ce parc est une vraie réussite. Le nombre de logements n'est pas fixé à ce jour.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

20. DÉNOMINATION DE L'ESPACE AMBROSSE
--

Rapporteur M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale, liste des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire :

Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2023-198-DC-EDUC	Convention de prestations d'interventions du centre musical sur le temps scolaire année 2023-2024	Geneviève AUDIBERT
2024-044-DC-SCP	Travaux d'aménagement intérieur d'un centre médical polyvalent, signature des avenants n°1 aux lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12	Eliane GUILLON
2024-045-DC-SCP	Travaux d'aménagement d'un centre médical polyvalent, résiliation du lot n°6 Sols souples	Eliane GUILLON
2024-046-DC-SCP	Accord-cadre de travaux de marquage routier, signature de l'avenant n°3 ayant pour objet l'ajout de deux prix unitaires au BPU	Eliane GUILLON
2024-051-DC-DAF	Grille des tarifs applicables pour les partenariats du Semi-marathon de Bourg-lès-Valence	Eliane GUILLON
2024-053-DC-SCP	Travaux d'aménagement d'un centre médical polyvalent, réattribution du lot n°6 Sols souples	Eliane GUILLON
2024-057-DC-SCP	Requalification des avenues T. Garnier et J. Saint Marc, aménagement de l'allée Éloi Francon, signature de l'avenant n°1	Eliane GUILLON
2024-058-DC-SCP	Fourniture, pose et maintenance des caméras de vidéoprotection urbaine	Eliane GUILLON
2024-059-DC-SCP	Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'une cascade et pour la réalisation de sculptures d'éclairage végétales au parc Girodet, signature du contrat	Eliane GUILLON
2024-060-DC-DGS	Tarifification du Théâtre Le Rhône	Florian REVERDY
2024-061-DC-CSP	Tarifs de vente de pièges à moustiques et consommables	Eliane GUILLON

Madame le Maire clôt la séance à 20h36.

Le secrétaire de séance,



Florian REVERDY

La présidente de séance,



Marlène MOURIER

